



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Mesures salariales en baisse Objectifs et résultats en hausse Cherchez l'erreur ...

Le 31 janvier 2020

La négociation salariale chez LCL vient de s'achever avec les dernières propositions de la Direction : une enveloppe consacrée aux mesures salariales individuelles de 7,8 M€ (vs 10 M€ en 2019) sans aucune revalorisation du titre restaurant, des frais de garde et crèche, des indemnités kilométriques...

Malgré notre indignation, la Direction n'avance aucun argument pour justifier une enveloppe si faible alors que les résultats et les objectifs augmentent.

Pire, pour "habiller" ces piètres mesures salariales, la Direction a l'outrecuidance d'inclure dans sa communication des éléments liés au variable. Nous vous rappelons que : d'une part, la refonte du variable est une décision unilatérale et imposée par la Direction, d'autre part, ces éléments sont purement fictifs puisque, chacun le sait bien, pour percevoir l'intégralité de son opportunité de variable, il faut atteindre des objectifs en constante augmentation !



Pour information, en 2019, les résultats commerciaux n'ayant pas été atteints (93%), en particulier sur les produits d'assurance, prévoyance et hors bilan, la Direction va, à titre exceptionnel, compenser le manque à gagner des commerciaux en "bonifiant" l'enveloppe distribuée.

Accord mesures salariales 2020, la CFDT dit NON !

Certes, certaines revendications de la CFDT sont intégrées :

- ⊕ **Minima accompagnant les changements de niveau de classification :**
 - La revalorisation du minima Techniciens passant ainsi à **1000€** au lieu de 900€,
 - Le maintien du minima de **1800€ ou de 5% de la RBA** si calcul plus favorable pour le passage Cadre (de G à H),
 - Création du minima cadres (de H à K) de **1800€**. **NOUVEAU !**
- ⊕ **Veiller à l'égalité de traitement entre salariés temps partiel / temps plein,**
- ⊕ **Un engagement de promouvoir un maximum des salariés en classe C.**



Mais, le compte n'y est pas...

- • Une absence de mesure générale,
- • Une enveloppe MSI en forte baisse, indigne de l'investissement de tous,
- • La revalorisation de la rémunération fixe de certains métiers choisis, **sans négociation**, par la Direction : DA, conseiller en patrimoine, conseiller banque privée, chargé d'affaires Entreprise PME et GE, directeur de centre d'affaire PME. Cette revalorisation sera soumise à des critères de performance et géographique (avantage Paris et IDF par rapport à la province) et s'étalera sur 3 ans !

En finalité, ayez conscience que si vous n'avez ni la chance d'être dans la liste des métiers prioritaires ni de travailler en Ile de France, vos possibilités de percevoir une MSI seront minimales et ce, malgré les remerciements appuyés de notre Direction Générale à l'ensemble du Personnel pour la qualité de son travail et des résultats obtenus. Cette année, le dicton "les paroles ne valent que par les actes" est plus que jamais d'actualité... Merci qui ?

PEPA* 2020, la CFDT signe sans enthousiasme



450€ pour les salariés ayant perçu une rémunération ≤ 30 K€,
400€ pour les salariés ayant perçu une rémunération entre 30K€ et 40K€.

- • 3,6 M€ pour 60% des salariés vs 8,7M€ en 2019 pour 80% des salariés.
- • Le montant, le plafond et le nombre de bénéficiaires de la prime, en forte baisse.
- • Chantage à la signature : primes plus faibles pour moins de bénéficiaires en cas de non signature (400€ pour les rémunérations ≤ 35 K€ : 47% des salariés).

La prise en compte de revendications de la CFDT, à savoir :

- + • Le versement d'une prime PEPA chez LCL, non prévu initialement par LCL,
- + • L'amélioration des montants et plafonds des propositions initiales de la Direction,

La CFDT, organisation responsable, signe à contrecœur cet accord pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette prime de pouvoir d'achat : 60% de salariés bénéficiaires c'est mieux que 47% !

A noter : la rémunération s'entend par la rémunération brute perçue sur les 12 mois précédents + RVP (hors intéressement/participation et PEPA 2019). De plus, cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail.

** Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (dite "Macron")*

Egalité professionnelle F/H

Grâce à l'action de la CFDT et des autres organisations syndicales représentatives (FO et SNB), unies sur le sujet, nous avons obtenu la reconduction d'une **enveloppe pour l'égalité professionnelle Femmes/Hommes de 300K€ pour 2020**, en attendant l'ouverture prochaine de la négociation du nouvel accord.

POUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME

